

La Poste Emplois kleenex, le nouveau modèle social ?

Il s'agit d'une rentrée bien saumâtre pour les jeunes apprenti-es ou en contrat d'apprentissage à qui les dirigeants de La Poste avaient promis un CDI à la condition qu'ils et elles obtiennent leur diplôme, notamment celui de CAP de facteur. En fait, la réalité est toute autre. La grande majorité des jeunes, pourtant promus, se voient renvoyé-es dans leur foyer... « Au mieux » certain-es sont retenu-es pour intégrer un vivier dans lequel La Poste pourra piocher lorsqu'elle aura besoin d'un CDI ou, plus probable, d'un CDD (vivier valable un an avant radiation par La Poste).

Ainsi à Créteil, la direction a incité les jeunes à s'inscrire dans une entreprise d'Interim avec laquelle elle a un contrat (dans ce département, aucun des 17 contrats en alternance n'est transformé en CDI). A Toulouse, la direction promet aux 14 jeunes qu'ils seront embauchés... en 2015, sans plus de garantie, bien évidemment ! Autres exemples, dans le Limousin, aucun des 10 jeunes dont la formation a été validée n'est gardé et en Haute-Normandie, seulement 2 apprentis sur 21 voient leur contrat transformé en CDI !

Fausse justification et vrai mensonge

Pour justifier ces reniements en termes de CDIsation, toutes les directions locales invoquent un nombre de départs en retraites moins important que prévu... Une excuse très surprenante... il y a quelques semaines lors d'un Conseil d'Administration, la Directrice des ressources humaines de La Poste expliquait les 5 000 suppressions d'emplois du premier semestre par un nombre de départs en retraite supérieur aux prévisions...

Vraie précarité

Cette attitude de la direction de La Poste est d'un parfait cynisme alors qu'elle ne cesse de vanter son modèle social et qu'elle annonce un prochain pacte social. Dans les faits, elle organise et pérennise une gestion du personnel basée sur la précarité et la rentabilité financière. Ainsi, elle utilise des emplois aidés avant de les jeter, tout en profitant de subventions publiques (exonérations de cotisations sociales patronales pour ces contrats). Dans le même temps, elle peut annoncer qu'elle recrute des jeunes et ainsi redorer son image d'entreprise sociale !

Ces pratiques sont indignes d'une entreprise dont le véritable patron est l'Etat, son actionnaire principal. Elles le sont d'autant plus que La Poste bénéficie tout de même de 300 millions de CICE par an.

Si le gouvernement laisse perdurer cette situation, il sera, en tant qu'actionnaire principal, le responsable principal de ces pratiques antisociales !

Paris le 27 aout 2014